



ABBAYE DE CLAUSSONNE

Assemblée Générale

25 avril 2024



BIENVENUE !

*Mot d'accueil par
Robert Vargoz,
président*

Déroulé de l'AG

- ❖ RETOUR SUR L'ANNÉE 2023
 - Bilan d'activité
 - Compte de résultat et bilan financier
- ❖ VISIONNAGE D'UNE VIDÉO SUR L'ORDRE DE CHALAIS
- ❖ L'ANNÉE 2024
 - Perspectives budgétaires
 - Détail des projets et évènements à venir
- ❖ FÊTONS LES 30 DE L'ASSOCIATION !
- ❖ RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CA
- ❖ APÉRITIF ET ÉCHANGES

Bilan d'activité 2023

Travaux sur l'Abbatiale



Bilan d'activité 2023

Travaux sur la bergerie



Bilan d'activité 2023

Financements

**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

EJ2104017970

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,
Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 26 juin 2014, notamment son article 63,
Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.42881 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023,
Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu la loi n° 2021-1726 du 30 décembre 2021 de finances pour 2023,
Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'art. 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1736 précitée,
Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu le décret n° 25.09.2015 relatif aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
Vu le décret n° 2015-510 du 07.05.2015 portant charte de la déconcentration,
Vu le décret n° 2015-1246 du 07.11.2015 relatif à la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la Culture,
Vu le décret n° 4.12.2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la Culture,
Vu l'arrêté du 26.12.2013 relatif à la désignation du préfet de région comme responsable du budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité,
Vu l'arrêté du 14 juin 2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte LEFEUVRE, directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, responsable du Budget Opérationnel de Programme délégué, responsable d'Unité Opérationnelle pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État,
Vu l'arrêté du 9 janvier 2023 portant subdélégation de signature aux collaborateurs de Mme Bénédicte LEFEUVRE, Directrice régionale des affaires culturelles,
Vu le Code du Patrimoine et le Programme Patrimoine (175) de la Mission Culture,
Sur proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles,

**CONVENTION
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Entre,
d'une part, le **ministère de la Culture**
représenté par la Direction régionale des affaires culturelles, de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
désigné sous le terme "administration",
et
d'autre part, Association "Les Amis de l'Abbaye de Clausonne"
Statut : Association
Domiciliation : Le Village - 05 400 LE SAIX
N° Siret : 489 915 355 00015
N° Siers Chorus : 1000498555
désigné sous le terme " le bénéficiaire ",

Il est convenu ce qui suit : Préambule

Considérant l'opération de valorisation du patrimoine, initiée et conçue par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire.
Considérant les objectifs généraux de protéger, conserver, restaurer, mettre en valeur, étudier, ouvrir et présenter au public les monuments historiques, poursuivis par le ministère.
Considérant que l'opération ci-après présentée par le bénéficiaire participe de cette politique.

**Article 1er
Objet de la convention**

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule son opération :

Travaux de conservation du Chœur (prise de solins, rejointement des murs, consolidation des pierres fracturées, ...)
Abbaye de Clausonne - Le Saix

DRAC PACA - 23, bd du Roi René - 13617 Aix-en-Provence cedex 1
Téléphone : 04.42.95.19.00
www.culture.gouv.fr/region@ac-provence-alpes-cote-d-azur

**RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
POUR L'ACQUISITION DE BIENS IMMEUBLES, DE TERRAINS
ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX
DOSSIER N° 2023_07871**

Entre La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération n° DEP 23-0664 du 26/10/2023 ;

Ci-après dénommée « la Région »

D'une part,

Et ASSOCIATION LES AMIS DE L'ABBAYE DE CLAUSSONNE dont le siège est situé HOTEL DE VILLE 05400 LE SAIX représenté par son représentant, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
Vu le règlement budgétaire et financier du Conseil régional ;

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de calcul et de versement de la subvention attribuée par la Région au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

La Région attribue une subvention d'un montant de 51 076,00 € au bénéficiaire intitulé ASSOCIATION LES AMIS DE L'ABBAYE DE CLAUSSONNE, qui s'engage à réaliser le projet suivant :

Travaux de conservation des vestiges de l'abbaye de Clausonne, IMH - Campagne 2024-2025 : élévations Sud et Ouest du Mur Nord du chœur de 176gilles pour un montant subventionnable de 127 690,00 € TTC correspondant à l'assiette des dépenses éligibles, c'est-à-dire le montant total des dépenses retenues par la Région pour déterminer le montant de la subvention.

Bilan d'activité 2023

ITAC 1

2 **Alpes du Sud** **Le fait du jour**

Un itinéraire pour découvrir le patrimoine chalaisien

Le projet vieux de dix ans vient d'aboutir : cet été, il sera possible de sillonner l'itinéraire touristique des abbayes chalaisiennes. Le circuit traverse les Alpes du Sud et permet de suivre les traces du patrimoine laboé par les moines de l'ordre de Chalais, ceux qui ont fondé l'abbaye de Boscodon.

En 2023, on a commencé à imaginer un circuit touristique qui relie différents sites chalaisiens pour développer le tourisme et valoriser l'histoire de ces lieux », continue Daniel Meyer. Le projet est devenu une réalité avec l'initiative touristique des abbayes chalaisiennes.

Quatre sites à découvrir entre Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence

L'itinéraire prend la forme d'un parcours pédestre en onze étapes au départ de Veyrier-Jaucourt à Méolans-Revel, soit 150 kilomètres. Une variante cyclable existe en huit étapes pour les cyclistes. Les sentiers existent déjà. Le circuit que l'on imagine en 2023 est plus long, mais on a décidé de limiter pour le moment au Buisson, à Duranc et l'Ubaye », précise Daniel Meyer. Quatre sites chalaisiens sont à découvrir sur le parcours, l'abbaye de Clausonne Le Saint, le prieuré de Saint-Maurice (Valserres), l'abbaye de

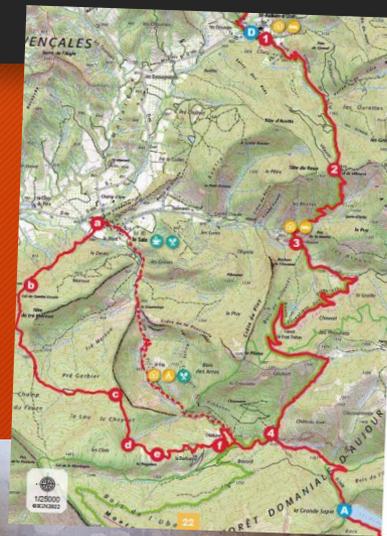
Boscodon (Cros) et l'abbaye de Lavergn (Méolans-Revel). L'association des amis de l'abbaye de Clausonne (AAAC) et l'AAAS se sont partagé plus de 150 000 € de subventions pour faire naître cet itinéraire. À la première la charge du circuit, à la seconde la communication.

« Là où circulent les touristes, l'économie se développe »

Un topoguide et un site internet ont été créés : « Le site permet d'accéder aux itinéraires mais aussi d'en apprendre plus sur les abbayes, notamment via des témoignages vidéos de passionnés des lieux », complète Daniel Meyer. Des archives autour de l'histoire des moines sont aussi disponibles en ligne, traduit.

L'offre proposée se veut patrimoniale, à destination de personnes qui ont envie de la nature » mais aussi pour les pélerins ou chercheurs de quelque chose de plus spirituel. On ou la comparaison avec Saint-Jacques-de-Compostelle. Car les personnes empruntent ces sentiers - « Là où circulent les touristes, l'économie se développe. On veut que ça pousse les professionnels de site à proposer encore plus », espère le responsable associatif. Toutant que les associations ne comptent pas s'arrêter là : d'autres abbayes chalaisiennes existent. Partant d'opportunités d'écouter les autres.

■ **Élodie Labarre**



ÉTAPE 2A

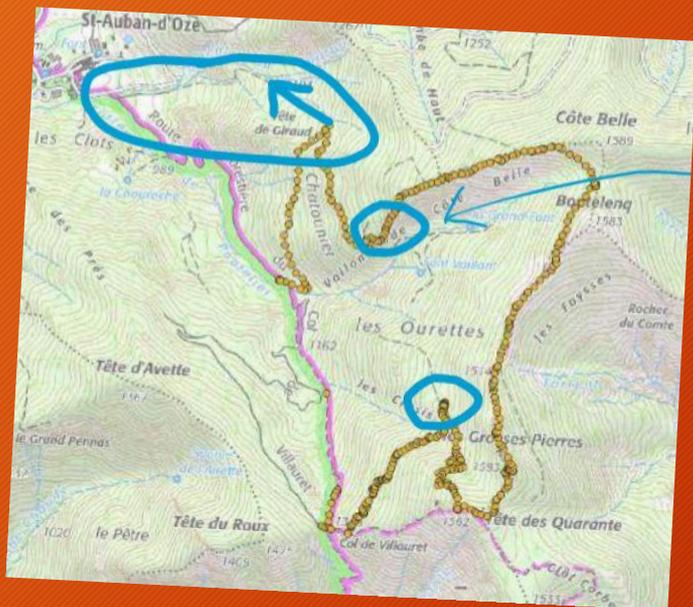
Intermédiaire 4h30 9 km +920 m -720 m

St-Auban-d'Oze - Abbaye de Clausonne

Étape sous couvert forestier sans difficulté particulière évoluant dans des paysages assez sauvages. Passage des cols de Villaret et des Prieurets pour accéder à l'abbaye de Clausonne.

- 1 Traverser le village jusqu'à la place de la mairie et poursuivre sur une piste forestière jusqu'au col de Villaret, balisée GR4.
- 2 Au col de Villaret, redescendre par le sentier jusqu'au hameau du Villaret, balisée GR4.
- 3 Remonter par la piste forestière des Prieurets pour redescendre dans la vallée du torrent de l'Izarze, jusqu'à une piste forestière.
- 4 Prendre à droite la piste à la descente pour arriver à l'abbaye de Clausonne.

Bilan d'activité 2023 ITAC2



Bilan d'activité 2023

Culture



Bilan d'activité 2023

Quelques dates



Bilan d'activité 2023

Vie associative



Compte de résultat 2023

N°	CHARGES	2023	N°	PRODUITS	2023
60-	ACHATS	2 960 €	70-	FOND PROPRE	16 993 €
61-	SERVICES EXTERIEURS	2 615 €		Vente marchandises	700 €
	redevance sivu itac 2	1 897 €		Prestations de services (VdJ et CdR)	4 970 €
	assurance maif	586 €		Prestation de services SIVU itac 2	9 483 €
	location	62 €		Rbst formation	1 840 €
	entretien réparation	71 €	74-	SUBVENTION D'EXPLOITATION	30 452 €
62-	AUTRES SERVICES	25 488 €		LEADER ITAC 1	26 724 €
	prestation leader	19 884 €		LEADER Four à pain	1 808 €
	prestation autre que LEADER	1 800 €		CCBD	1 500 €
	cotisation	165 €		Le Saix	420 €
	Deplacement leader	1 046 €	75600	cotisations dons	1 250 €
	Déplacement autre que LEADER (bénévoles inclus)	2 518 €	75	fondation et produit financier	216 €
	service bancaire	76 €			
64-	FRAIS DE PERSONNELS	20 577 €	77	PRODUIT SUR EXERCICE ANTERIEUR	
68-	DOTATIONS ET PROVISIONS	3 050 €		TOTAL PRODUIT	48 911 €
	Amortissement	3 050 €			
	TOTAL CHARGES	54 690 €		RESULTAT	-5 778,83 €

-€

Robert Vargoz
Président

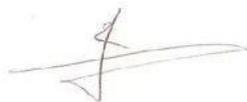
LES AMIS DE L'ABBAYE DE CLAUSONNE
MAIRIE - 05400 LE SAIX
CCP N° 651 / 12 N Marseille



Bilan 2023

ACTIF				PASSIF			
	31/12/21	31/12/22	31/12/23		31/12/21	31/12/22	31/12/23
IMMO. NETTES	132 244,94 €	159 094,94 €	191 444,94 €	CAPITAUX	258 080,78 €	284 141,68 €	304 147,81 €
Charpente 2013	33 847,34 €	30 797,34 €	27 747,34 €	FONDS ASSOCIATIF	12 609,71 €	12 609,71 €	12 609,71 €
abbatiale 17 22	98 397,60 €	128 297,60 €	158 897,60 €	RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF	49 561,57 €	49 561,57 €	49 561,57 €
bergerie en cours 23 27			4 800,00 €	SUBV INV charpente 2013	53 060,16 €	53 060,16 €	53 060,16 €
abbatial 23 27				sub inv abbatiale 17 22	80 615,04 €	104 535,04 €	126 480,00 €
REALISABLES	19 804,65 €	22 418,92 €	40 427,05 €	sub inv en cours bergerie 23/27			3 840,00 €
leader four à pain			1 808,05 €	REPORT A NOUVEAU	58 668,55 €	62 234,30 €	64 375,20 €
sivu 2023			9 482,99 €	RESULTAT DE L EXERCICE	3 565,75 €	2 140,90 €	-5 778,83 €
Subvention LEADER ITAC	15 574,65 €	8 171,24 €		DETTES COURTS TERME	- €	9 100,00 €	1 896,60 €
sub region inv abbatial 17 22			9 486,00 €	DETTES			- €
bergerie région investissement		4 037,68 €	3 840,00 €	ASC /redevance sivu 23		9 100,00 €	1 896,60 €
departement investissement	4 230,00 €	10 210,00 €	15 810,00 €	PROD CONST. AVANCE	24 798,96 €	10 896,64 €	51 076,00 €
BANQUES ET CAISSE	130 830,15 €	122 624,46 €	125 248,42 €	REGION	1 942,32 €		
Caisse epargne chequier	3 354,28 €	8 655,02 €	6 033,88 €	DRAC investissement 17 22	22 856,64 €	10 896,64 €	
caisse epargne livret	53 618,48 €	113 969,44 €	119 214,54 €	DRAC investissement 2024-2026			51 076,00 €
CCP chequier	28 645,65 €	- €	- €				
CCP Livret A	45 211,74 €	- €	- €				
TOTAL ACTIF	282 879,74 €	304 138,32 €	357 120,41 €	TOTAL PASSIF	282 879,74 €	304 138,32 €	357 120,41 €

LES AMIS DE L'ABBAYE DE CLAUSSONNE
 MAIRIE - 05400 LE SAIX
 CCP N° 651 / 12 N Marseille



Robert Vargoz
 Président

Vidéo sur l'ordre Chalaisien

Cette vidéo-diapo de 17 minutes avec fond musical méditatif a été réalisée par Alain Sieux, ancien secrétaire général de l'association « Les Amis de l'Abbaye et du patrimoine Valbonnais ».

Cette vidéo parle des moines chalaisiens, de leur histoire, de leur mode de vie, de leurs abbayes et de l'évolution de certaines d'entre elles.

Perspectives budgétaires 2024

- Budget prévisionnel pas encore consolidé
- Subvention de 2000€ obtenue auprès de la CCBD pour les 30 ans
- Plus de financement pour un poste après fin 2024
- Soutien financier aux chantier internationaux des Villages des Jeunes sur le chantier bergerie
- Un déficit d'environ 2000€ sur les travaux d'investissement
- Pour le reste, un budget qui tend a priori vers l'équilibre

Perspectives budgétaires 2024

- Proposition de cotisation 2024 :
 - 10 € pour les particuliers
 - 15 € pour les personnes morales

Projets 2024 - Travaux

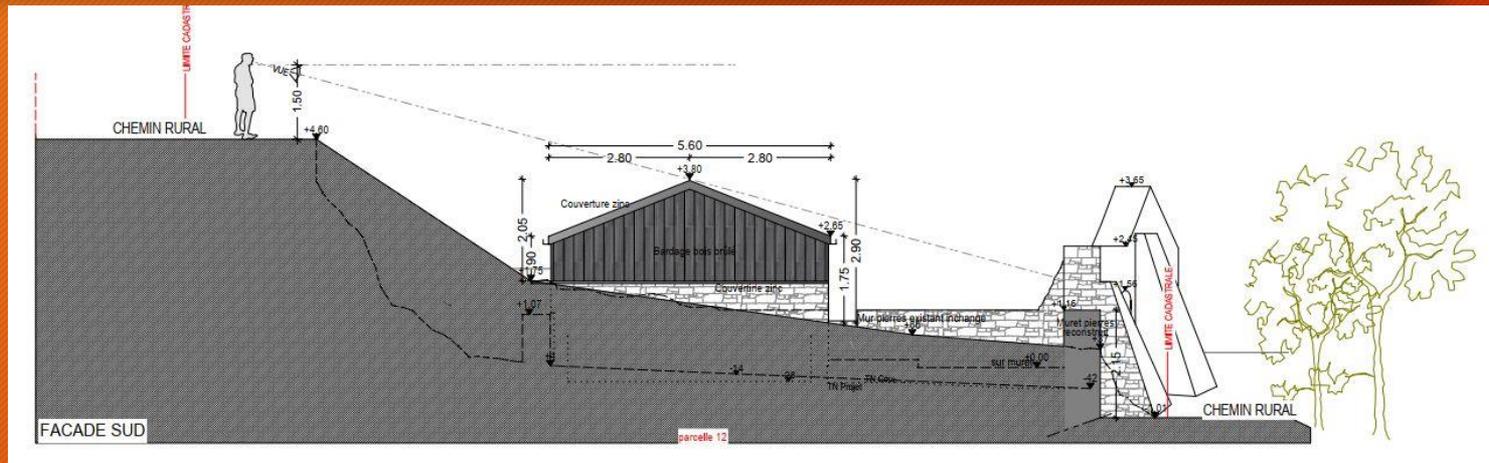
Chantiers sur le site :

- fondations du nouveau bâtiment dans l'ancienne bergerie
- travaux sur l'abbatiale



Visite de repérage du chantier du 3 avril avec VdJ, Luc André et l'encadrant Benoit Morisot

Projets 2024 - Travaux bergerie



Projets 2024 - Travaux sur le chœur



Ico 2022- Élévation Sud du mur Nord du Chœur. Constat d'état - Octobre 2022 -



Ico 2022- Élévation Sud du mur Nord du Chœur. Projet : En bleu proposition de contournement partiel et localise des joints et en vert les obturations /injections proposées dans les pierres taillées.

Projets 2024 - Four à pain

Étude « histoires de fours à pain en Buëch Dévoluy »

- Travail avec Elsa Giraud, historienne (et +)
- Bibliographie en cours
- Repérage des fours sur le cadastre napoléonien
- Début de cartographie



Reste à faire :

- Enquête orales, repérage terrain, et choix des « meilleurs » fours
- Travail avec Sylvestre Garin
- Réflexion sur la reconstruction du four
- Fin et solde obligatoire du projet => 31 aout 2024

Projets 2024 - Four à pain

D'hier ...



Projets 2024 - Four à pain



... à aujourd'hui

Projets 2024 - Four à pain

The image shows an open cadastral register with two pages. The left page is titled 'Choix' and the right page is titled 'Commune de Clignancourt'. Both pages contain tables with columns for 'NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DÉRIVÉS', 'INDICATION', 'CONTENANCE IMMOBILIERE', 'REVENU', and 'FOLOS'. A blue arrow points from the text on the right to a specific entry in the right-hand table.

Cadastrage napoléonien :

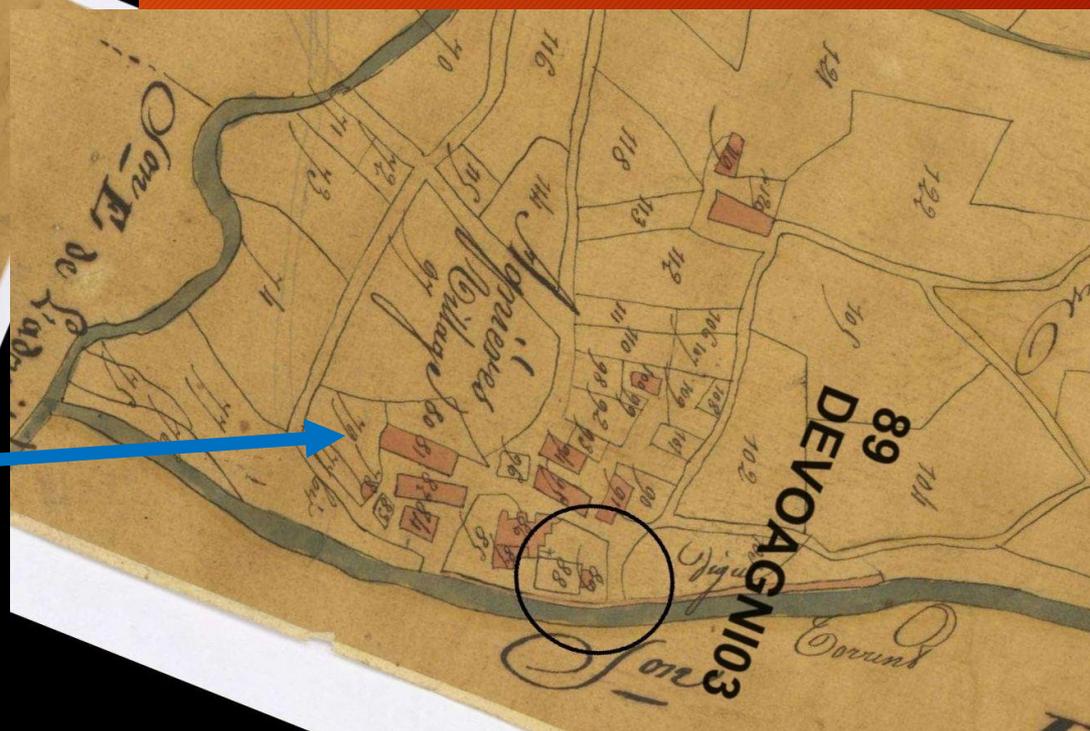
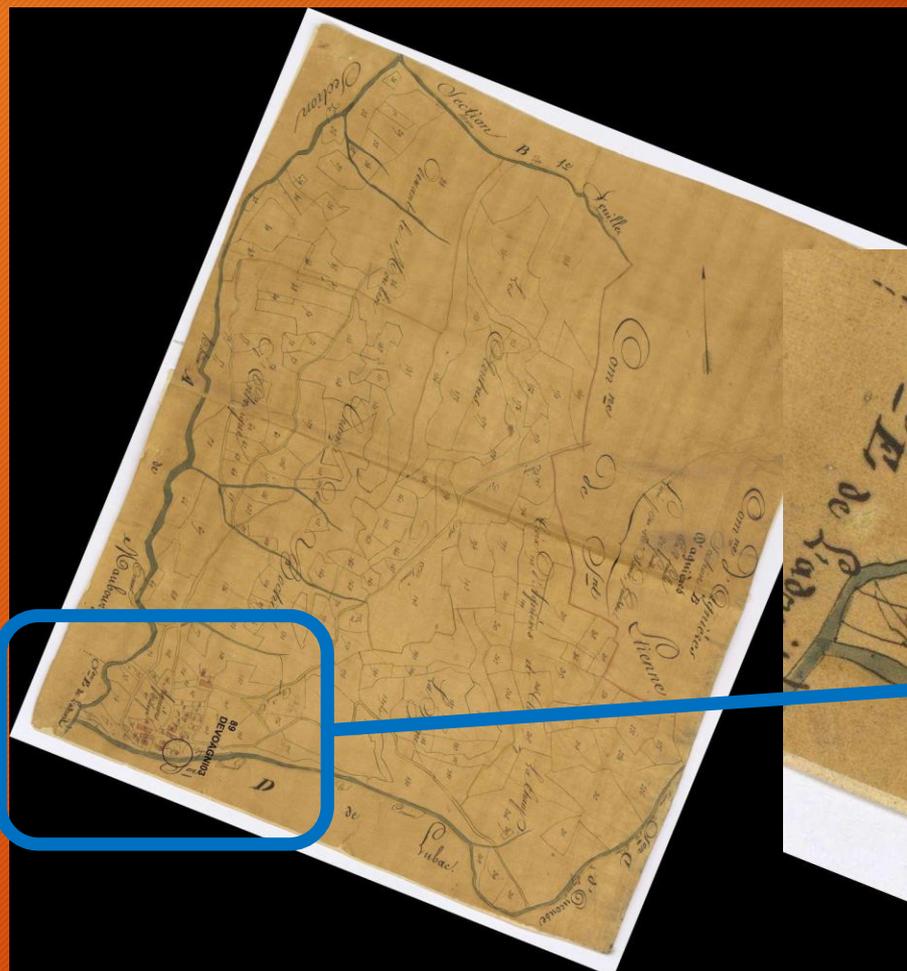
Recherche du mot « four » dans le tableau de section, complété par la matrice cadastrale

This is a close-up view of a section of the cadastral register. It shows a table with handwritten entries. A blue box highlights the entry 'Four (sol)'. The table has columns for section numbers and descriptions.

88.	Four
89	Four (sol)
191.	Four

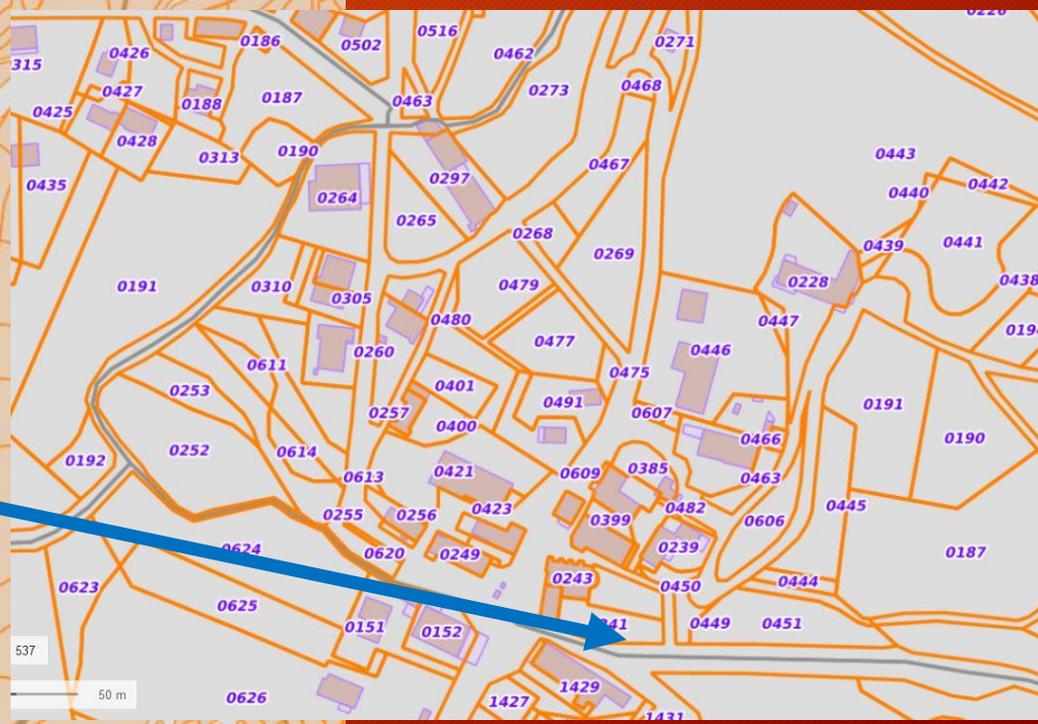
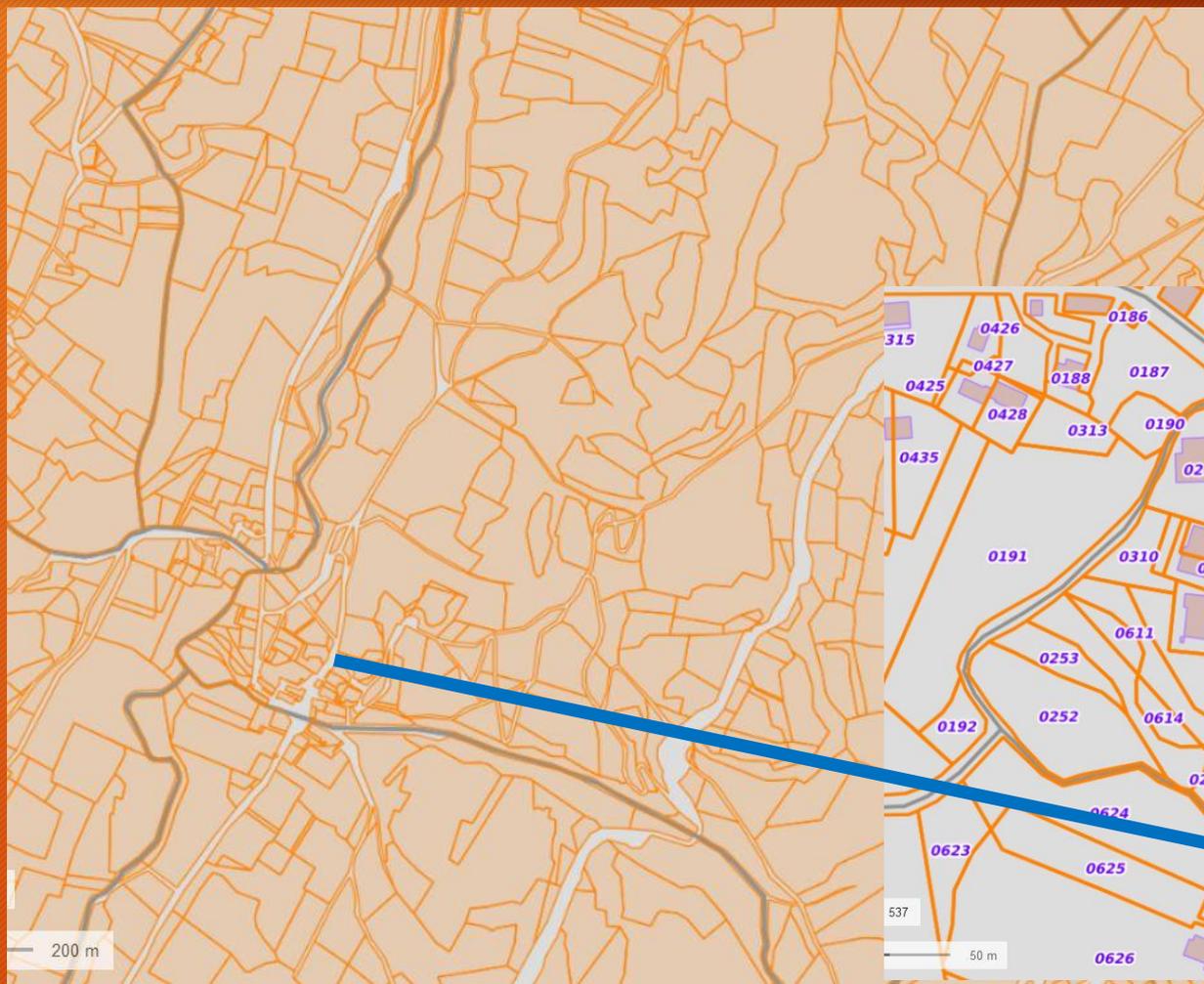
Projets 2024 - Four à pain

Identification de la parcelle sur le plan, redressement et numérotation

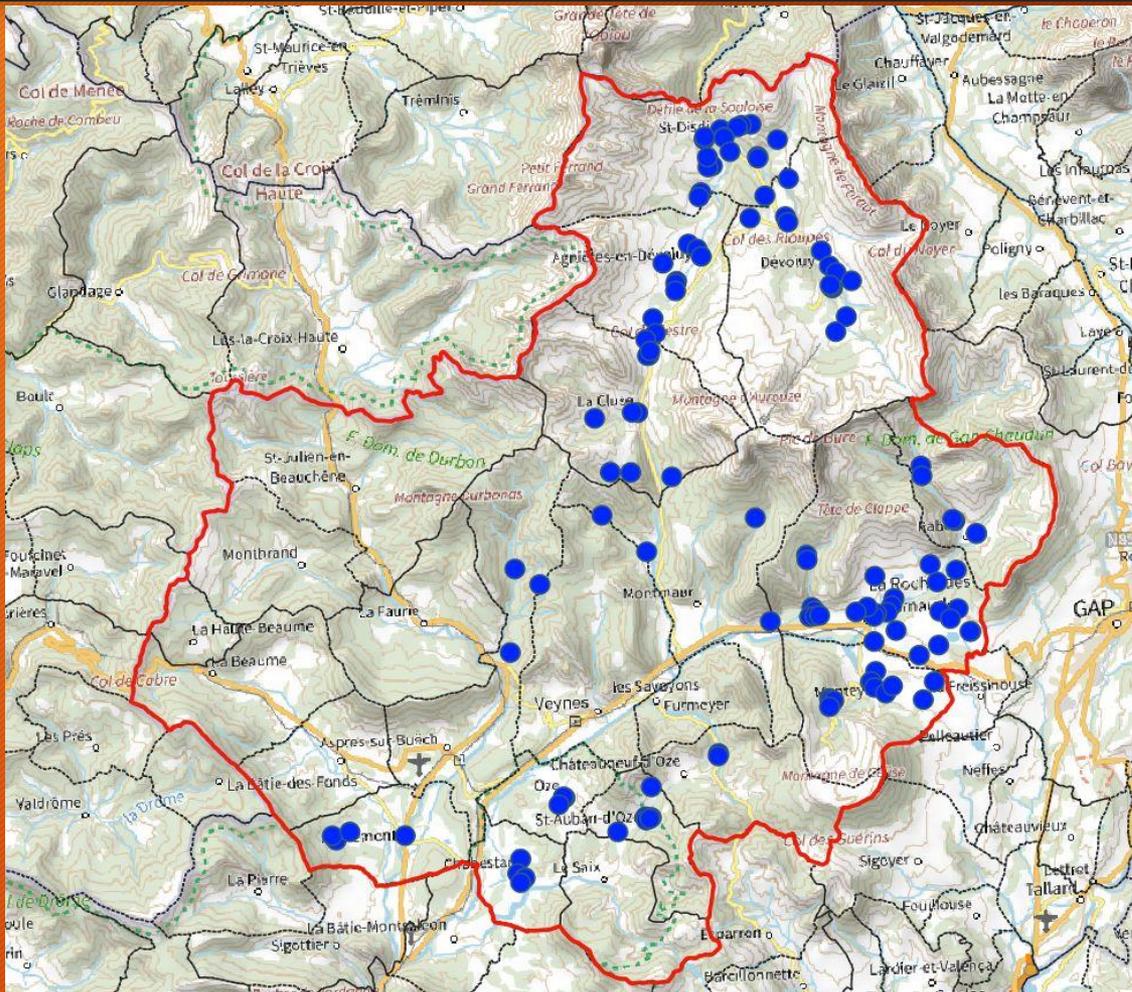


Projets 2024 - Four à pain

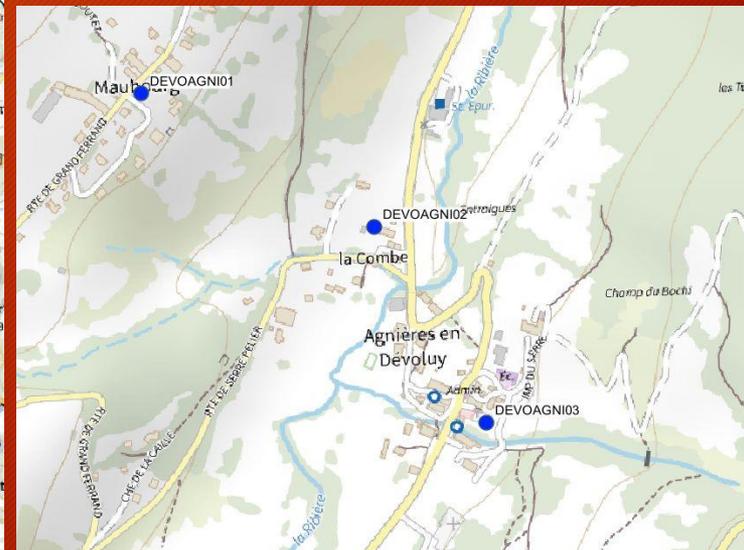
Géolocalisation en coordonnées GPS sur la carte d'aujourd'hui avec le Géoportail



Projets 2024 - Four à pain



Carte des fours géolocalisés à fin avril 2024
=> À poursuivre, trier, documenter



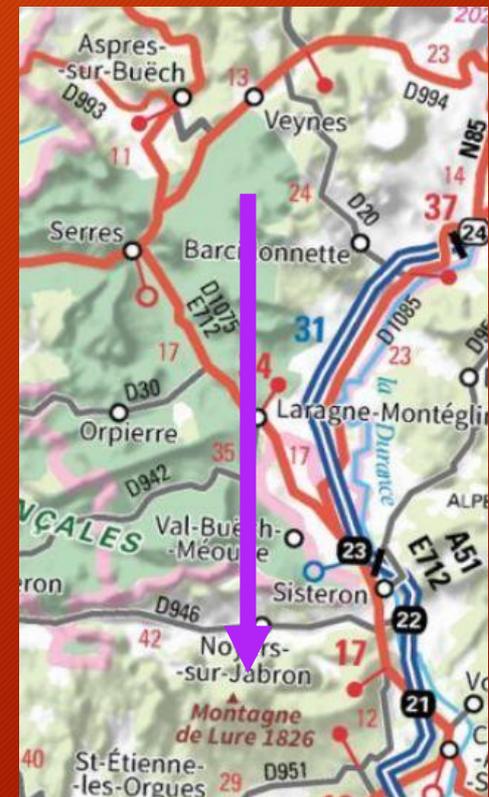
Projets 2024 - ITAC 2

Déjà fait ou programmé :

- Finalisation des itinéraires des boucles locales
- Tournage de la vidéo « témoignage » à l'Abbaye Notre Dame de Lure avec Jean-Yves Roche
- Prise de contact avec la CCBD et la CCSB

Reste à faire :

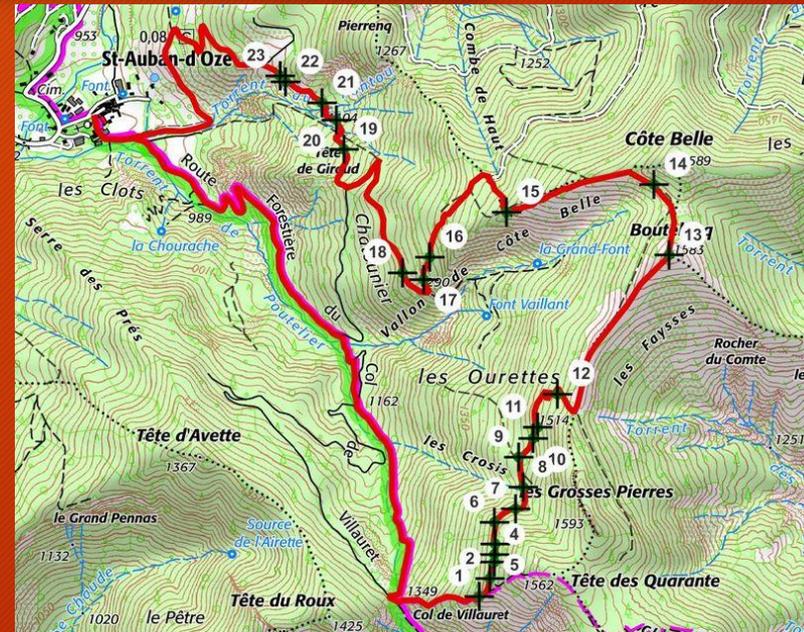
- Tout le reste !
- Création de sentier pour la boucle autour de St Auban



Projets 2024 - ITAC 2

Boucle St Auban (charbonnières)

- ~ 500m de piochage pour création de sentier
- Du débroussaillage
- Pas de problèmes de propriétés

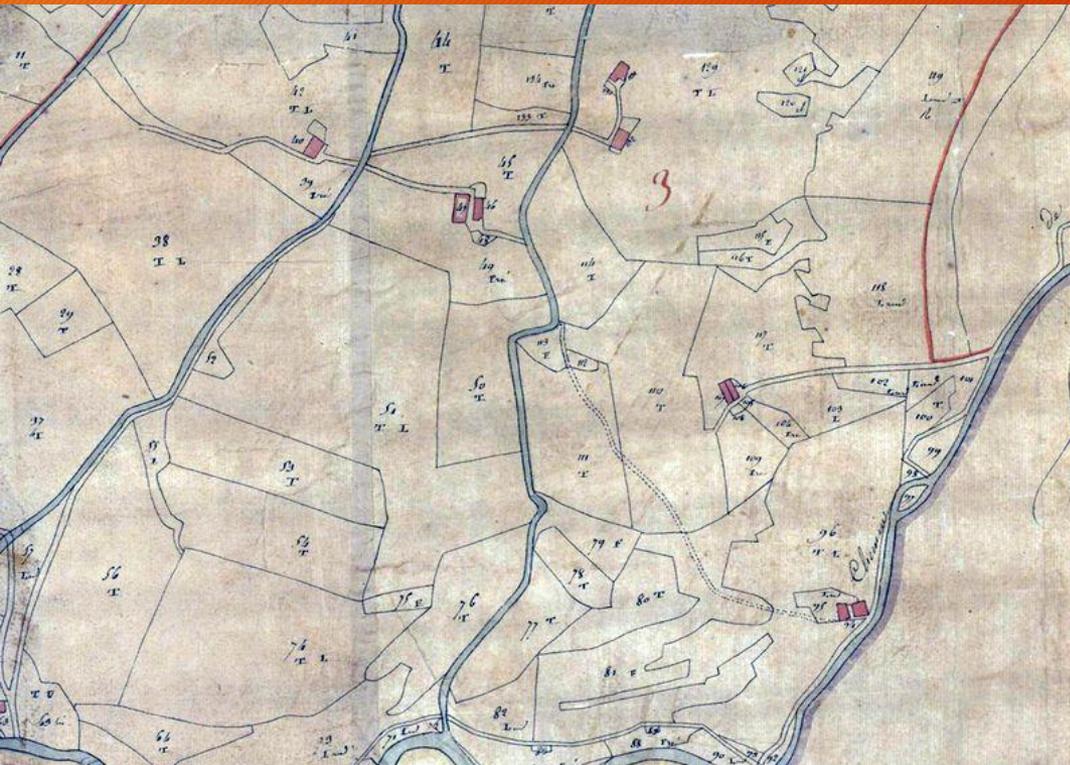


- 8,5 km
- 670m D+
- 4h30
- Cotation : rouge

Projets 2024 - ITAC 2

Boucle Village de Clausonne

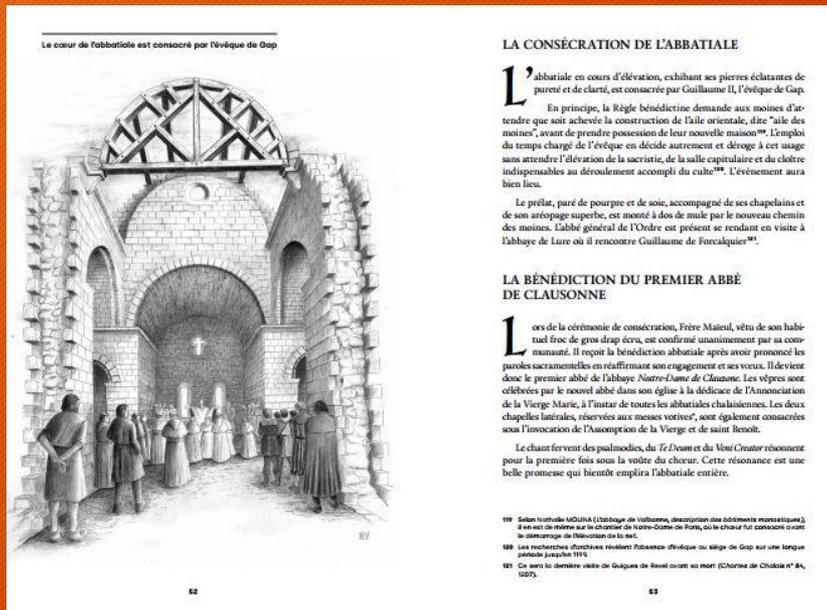
- Quasi aucun travaux de sentier
- Valorisation des ruines
- Contact pris avec l'ONF



- 1,5 km
- 80m D+
- < 1h
- Cotation : vert

Projets 2024 - Livre-Chronique

Finalisation et édition en 300 exemplaires du livre
« *Clauzone : Un sanctuaire dans la montagne
Les premières années d'une abbaye chalaisienne au XIIe
siècle, entre Dauphiné et Haute Provence* »
Par Alain Marie et Robert Vargoz



Projets 2024 - Divers

- Adhésions à d'autres associations : Court Circuit, Unasic, SEHA, Centre de Ressources, OT Veynes, UDESS05, CORAC
- Avoir plus de cotisations (8 ami.es au 24/04)
- Souscription fondation du patrimoine : partenariats, mécènes, conférence de presse, article dans le journal du département, etc)
- Mise à jour du site internet (www.abbayedeclausonne.org existe depuis 2024 mais il est vide !)
- Réflexions sur la suite l'ITAC
- Des évènements :
 - Visite du verger le samedi 1^{er} juin à 15h
 - Visite du site le 29 juillet matin

L'AAAC fête ses 30 ans !

- Édition du livre (cf plus haut)
- Lecture du livre

- Appel à idées et à volontaires !

Renouvellement partiel du CA



Merci pour votre attention !

Merci aux organismes qui nous soutiennent !



Pot de l'amitié



Communes de Saint Auban d'Oze et du Saix,
Abbaye Notre Dame de Lure

